

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2016

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4293)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 113

présenté par

M. Richard, M. Favennec, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde,
Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, Mme Sage, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 17 qui fusionne les quatre premiers arrondissements de la capitale.